

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais

MAIRIE DE WIMEREUX
PLACE DU ROI ALBERT 1ER
62930 WIMEREUX

Dossier suivi par : Amélie MOREAU

Objet : demande de permis d'aménager

A ARRAS, le 02/07/2021

numéro : pa8932100001

demandeur :

adresse du projet : RD 940 POINTE DE LA CRECHE 62930
WIMEREUX

CONSERVATOIRE DU LITTORAL-MME
VINCE AGNES
19 QUAI GIARD
62930 WIMEREUX

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 22/04/2021

reçu au service le : 28/04/2021

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Vu les pièces complémentaires reçues le 10 juin 2021.

L'architecte des Bâtiments de France



STEPHANE PILON

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.